



COMMISSION DE SUIVI DE SITE EPC France Flines-Lez-Raches

Sous-préfecture de Douai

Date : Le 24 mai 2023

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur DANDOIS, Sous-préfecture de Douai

Madame ROUSSEAU, DDTM 59

Monsieur DELCOURT, Département du Nord

Monsieur TISON, DREAL

Collège "Exploitant"

Monsieur MESSINA, EPC

Monsieur ROTH, EPC

Collège "Collectivités"

Madame MORTELETTE, maire d'Anhiers

Monsieur COPIN, adjoint au maire de Flines-lez-Râches

Représentant des riverains

Monsieur MIROIR, riverain

Personnes qualifiées

Lieutenant NOEL, SDIS 59

Monsieur BLERVAQUE, Police

Secrétariat de la CSS

Madame NEYS, S3PI

La séance est ouverte à 10 heures 15.

Il est procédé à un tour de table.

I. Introduction du président de la CSS

Monsieur MESSINA demande aux participants s'ils ont des remarques à formuler avant de commencer sa présentation.

Monsieur DELCOURT informe l'exploitant que les travaux prévus sur la RD 938 sont reportés d'au moins un an et qu'ils ne débiteront pas avant 2024 : le département se rapprochera d'EPC en temps voulu pour l'informer des travaux de nuit.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPC pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est projeté.

Monsieur ROTH indique que le système de gestion de la sécurité du dépôt de Flines-lez-Râches est commun aux 13 dépôts que possède EPC sur le territoire français : ce système est certifié ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (protection de l'environnement), ISO 45001 (gestion de la santé et de la sécurité), ISO 22301 (continuité de l'activité) et Qualiopi (opérations de maintenance).

Monsieur MESSINA expose que 1 262 t d'explosifs ont été vendues en 2022 et 148 000 km parcourus par la flotte de véhicules du dépôt. Cette dernière se compose de 5 poids lourds équipés sûreté et vérifiés par les autorités compétentes, ainsi que de 2 unités mobiles de fabrication d'explosifs (UMFE). Il est à noter que les services de police sont avertis des déplacements de ces véhicules.

La principale modification du site de Flines-lez-Râches en 2022 concerne le remplacement du bassin incendie de 120 m² par une citerne souple de même capacité, validée par la DREAL et par le SDIS.

Monsieur ROTH présente le bilan du système de gestion de la sécurité, lequel a obtenu 91 % de conformité sur 118 critères qui concernent la responsabilité de la direction, la formation, les EIPS (équipements importants pour la sécurité), les audits et les améliorations. Ce résultat atteste de la robustesse du système.

Monsieur MESSINA liste ensuite les inspections menées sur le site :

- une inspection sûreté le 02/12/2022 par la DREAL ;
- une visite de l'inspection du travail le 16/12/2022 ;
- une inspection le 21/03/2023 avec les référents des services de police et de la préfecture.

À ces inspections s'ajoutent 1 audit transport effectué le 07/06/22, lequel a pointé la nécessité de remplacer certains flexibles et de placer un grillage devant une cellule d'explosifs (ces deux préconisations ont été réalisées), ainsi que des audits internes réalisés les 23 et 24 juin 2022 (aucune non-conformité décelée).

Enfin, un certain nombre d'éléments tels que les extincteurs, la maintenance des installations de surveillance, les EIPS, les plans de prévention, l'absence d'impact foudre ont fait l'objet de contrôles par des organismes agréés. En outre, un test de la sirène est effectué chaque premier mercredi du mois.

Monsieur MESSINA explique ensuite que les salariés bénéficient de trois types de formations : les formations réglementaires (ADR, certificats de préposés aux tirs et CACES), les formations externes et les formations en continu.

Puis il expose que le POI (plan d'opération interne) est en cours de révision et que deux exercices POI se sont tenus les 13/10/22 et 05/05/23 à l'aide de l'application de gestion de crise WaryMe qui permet de suivre toutes les actions et de procéder à l'ensemble des appels nécessaires prévus par le plan.

Monsieur MESSINA indique qu'aucun accident de travail n'a été enregistré en 2022, ni aucun incident au sens de risque technologique.

Au titre des actions prévues en 2023, Monsieur MESSINA annonce la création d'un inventaire vulgarisé et l'intégration d'une fiche gravité/perception pour déclarer les incidents à la préfecture, ainsi qu'une modification des voies menant au site pour faciliter l'accès des camions.

Monsieur ROTH mentionne également un plan d'action qui sera initié dès 2023 pour viser l'objectif 0 émission de gaz à effet de serre en 2050.

III. Questions et échanges

Monsieur TISON demande quels sont les flexibles ayant dû être remplacés suite à l'audit transport du 07/06/22.

Monsieur MESSINA répond qu'il s'agit de flexibles de l'UMFE qui sont régis par l'ADR (Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route).

Monsieur ROTH précise que l'UMFE permet de fabriquer la juste quantité d'explosifs sur le site du client, ce qui évite leur transport (ainsi, seuls les constituants non explosifs sont acheminés sur le site). Cependant, ce procédé ne concerne que 20 % de la production d'explosifs.

Monsieur MIROIR s'inquiète de la pratique habituelle qui consiste, parfois, à transporter deux fois plus d'explosifs que nécessaire (car les clients commandent pour les conditions sèches et humides) et qui implique de retourner la moitié du chargement au dépôt. Selon lui, cette manière de procéder fait courir un risque inutile aux populations, même s'il comprend les raisons commerciales qui contraignent EPC à suivre la volonté des clients. En tout état de cause, il pense que l'UMFE évoqué par Monsieur ROTH constitue une réponse satisfaisante d'EPC face à cette problématique du transport.

Monsieur ROTH explique que l'entreprise n'a pas le pouvoir d'agir davantage : en effet, elle sensibilise déjà ses clients et les incite financièrement à ne commander que la quantité d'explosifs nécessaire. Quant au camion UMFE, il est relativement volumineux et ne peut se rendre dans toutes les carrières.

Monsieur TISON atteste que les conditions de transport au retour sont aussi sécurisées que les allers. Il rapporte que des professionnels des carrières peuvent créer des dépôts locaux pour éviter le transport d'explosifs, en faisant remarquer que cette solution implique d'autres risques. Il admet néanmoins que revenir au dépôt avec des chargements n'est pas idéal.

Monsieur TISON demande si le dépôt compte de nouveaux collaborateurs.

Monsieur MESSINA mentionne un recrutement en CDI ainsi que le recours à des convoyeurs intérimaires : ces personnes suivent alors une formation nouvel arrivant.

Le lieutenant NOEL invite l'exploitant à faire part au centre de traitement d'alertes de la moindre anomalie concernant la citerne souple.

Monsieur MESSINA assure que l'entreprise est en mesure de réagir rapidement si elle constate un problème.

Monsieur TISON demande si le dépôt est concerné par la formation Groupe prévue en 2023 portant sur la sécurité des procédés (fabrication, manipulation, chargements) et le niveau d'approfondissement de cette formation.

Monsieur ROTH répond par l'affirmative, même s'il n'est pas en mesure de livrer le détail du contenu du module.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président de la CSS

Guiseppe MESSINA

